

L'ACTU



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

L'acTU n° 124 - Le Trait d'Union du mois de juin 2022

© Pierre Lecoanet

La chronique de...

Un grand commis du service public a fait valoir ses droits à la retraite après 26 années de bons et loyaux services. Hervé Pellin, Directeur général des services de la mairie d'Asnières-sur-Oise, a quitté ses fonctions pour vivre, je l'espère, longtemps et pleinement une retraite bien méritée.

C'est en janvier 1996 après mon élection de maire que je l'ai recruté.

Tout d'abord secrétaire de mairie, nous avons traité ensemble les très nombreux dossiers délaissés par l'ancien secrétariat. Aucun des dossiers ayant contribué à ce qu'est aujourd'hui Asnières ne lui est étranger. Ce sont environ 225 conseils municipaux qu'il aura organisés et assumés sans parler ou rentrer dans le détail de l'exécution des décisions du maire et du Conseil municipal. Les très nombreuses réalisations des conseils municipaux qui se sont succédé sont aussi les siennes car l'exécutif ne peut rien sans un chef d'orchestre qui exécute ou fait exécuter ses décisions. Si j'ai pu rester en place avec mes équipes depuis tant d'années, c'est aussi grâce à son accompagnement, à ses nombreuses compétences, son travail minutieux et organisé.

Discret mais plein d'humour, Hervé Pellin est aussi un littéraire et rédacteur hors pair qui a su mettre en forme juridique et administrative les décisions de l'exécutif. En plus de son travail dans notre commune, parlant et écrivant parfaite-

ment l'italien, et s'étant pleinement impliqué dans nos relations avec notre ville jumelle, il a redynamisé les échanges avec nos amis de Cutigliano. Pour ma part, ce n'est pas une page qui se tourne mais un livre qui se referme. C'est aussi une immense mémoire - au sens très large - qui nous quitte ; c'est Monsieur Wikipédia d'Asnières-sur-Oise qui prend le large...

Outre ses fonctions, Hervé Pellin est un grand sportif, n'hésitant pas à venir en ski de fond de Noisy à Asnières lors de fortes chutes de neige, par exemple !

Dès les beaux jours, notre Directeur général des services décontracté et toujours aussi efficace portait le bermuda qui lui va si bien. Avouez qu'il est assez rare de voir dans une mairie un fonctionnaire-cadre porter le bermuda. Le plus exceptionnel pour notre époque c'est qu'il n'avait et ne voulait pas de téléphone portable car plus attaché à l'écrit qu'au verbal. Son bureau était toujours encombré de dossiers ; lui seul était capable de retrouver ou de répondre sur un dossier archivé ou sur son bureau.

Je souhaite à Hervé Pellin une très belle et longue retraite. Je lui adresse mes remerciements et toute ma reconnaissance pour le travail accompli aux côtés d'un maire pressé et exigeant. Je le remercie aussi pour l'accompagnement qu'il aura assuré pour son successeur, Erin Schneider, à laquelle j'adresse, tant il a placé la barre haut, mes vœux de réussite au service des habitants d'Asnières-sur-Oise.

Claude Krieguer, maire d'Asnières-sur-Oise

À ne pas oublier

18 juin

- Commémoration de l'Appel du 18 juin 1940

- Grati-foire de 14 h à 17 h 30 à Baillon

- Kermesse et exposition à l'école Blanche de Castille
19 juin

Second tour des élections législatives

24 juin

- Fête de l'école du Bois Bonnet à Baillon
- Fête de la musique

25 juin

Portes ouvertes de l'Espace Jeunes

2-3 juillet

Spectacle de danse par Sports et Loisirs à l'Espace Josette-Jourde

8 juillet

Début des vacances scolaires d'été

Les inscriptions périscolaires, c'est maintenant !

Vous souhaitez inscrire votre enfant pour l'année scolaire 2022-2023 aux garderies du matin, du soir, à la cantine, à l'étude ou encore à l'accueil de loisirs le mercredi ou pendant les petites vacances ? Le dossier d'inscription a été donné à votre enfant par son enseignant. Vous devez le retourner complété et signé uniquement à l'accueil de la mairie avant la fin juillet. Pour les nouveaux arrivants, le dossier est envoyé par voie postale.

Pour les inscriptions à l'accueil de loisirs en juillet 2022, le dossier est disponible auprès des animateurs, à l'accueil de la mairie ou téléchargeable sur le site de la commune.

Pollution aux hydrocarbures déversés de façon sauvage dans la Thève

Un important dispositif a été mis en place depuis le 6 mai pour tenter de contenir une importante pollution de la Thève liée à un déversement au niveau de Lamorlaye. Dans la Thève, une nappe d'hydrocarbure, une matière huileuse, s'était formée. Les pompiers de l'Oise et du Val-d'Oise ont uni leur force, avec des plongeurs, renforcés par des drones pour lutter contre cette pollution.

Celle-ci serait le fait d'un acte volontaire. L'enquête est menée par la gendarmerie et l'Office français de la biodiversité (OFB). Le coupable a été identifié grâce aux caméras de vidéoprotection. Il s'agirait d'un chauffeur de camion d'une société d'assainissement qui aurait tout évacué par une bouche d'égout rue de la Seigneurie à Lamorlaye qui, via le réseau d'eau pluviale, est relié à la rivière. Plusieurs barrages flottants ont été mis en place afin d'empêcher que les éléments toxiques ne se déversent dans l'embouchure avec l'Oise. Une entreprise de pompage est intervenue pour retirer les éléments polluants.

La commune a porté plainte. Les enquêteurs sont chargés de recenser les autres utilisateurs de la rivière et victimes potentielles de cette pollution.



Rappel de quelques règles de stationnement

Dans une zone bleue, comme rue de Royaumont par exemple, les automobilistes doivent apposer sur le tableau de bord, et de façon bien visible, un disque européen réglementaire, précisant l'heure d'arrivée. Le stationnement est limité à une heure et demie.

En cas de manquement, les automobilistes sont passibles d'une amende de 35 €.

De la prévention avait été faite au moment de la mise en place de cette zone bleue. Aujourd'hui, vient le temps de la verbalisation.

Par ailleurs, il est interdit de stationner sur le trottoir, en particulier rue de l'Atelier. Cette infraction au Code de la route est passible d'une amende de 135 €. L'arrêt ou le stationnement sur le trottoir est considéré comme très gênant pour la circulation publique.

À l'Espace Jeunes ! À toi de jouer !

Tu as entre 11 et 17 ans et souhaites un lieu où te retrouver avec tes copains et faire ensemble plein d'activités, jeux ou sorties ? Les animateurs te donnent rendez-vous le samedi 25 juin, de 10 h à 15 h, à l'Espace Josette-Jourde pour les portes ouvertes de l'Espace Jeunes. Apporte tes idées sur ce que tu souhaites faire ! La restauration sur place est offerte.



Inscription au registre des personnes fragiles et isolées

Vous trouverez avec cet exemplaire de *L'Actu*, un bulletin d'inscription au registre des personnes fragiles et isolées. Vous pouvez le remplir vous-même ou le faire remplir par un proche, puis déposez-le en mairie. Vous pouvez aussi le remplir en ligne sur le site de la commune.

L'objectif est d'organiser l'intervention des services municipaux, notamment pour mettre en place un contact périodique en cas de plan d'alerte et d'urgence, comme lors de périodes de fortes chaleurs. Ne tardez pas à vous inscrire. Pour plus d'informations, contactez le CCAS par mail à affaires.sociales@aso95.fr ou au 01 30 35 58 96.

Accident de poteau rue des Frileuses

Le 5 mai au matin, un poteau électrique a été accidenté rue des Frileuses par un véhicule qui a reculé dedans, sans faire de blessé. Enedis est intervenu rapidement. Le poteau a été changé dans la journée, sans coupure de courant pour les riverains.



Accueil de loisirs à la Toussaint et étude dirigée à Baillon : à vous de choisir

Le service Enfance Jeunesse souhaite connaître l'avis des parents sur le choix de la semaine d'ouverture de l'accueil de loisirs pour les prochaines vacances de la Toussaint, ainsi que sur une éventuelle mise en place de l'étude dirigée à l'école du Bois Bonnet de Baillon. Pour cela, un sondage en ligne a été mis en place sur le site de la commune. Vous avez jusqu'au 7 juillet pour y répondre.

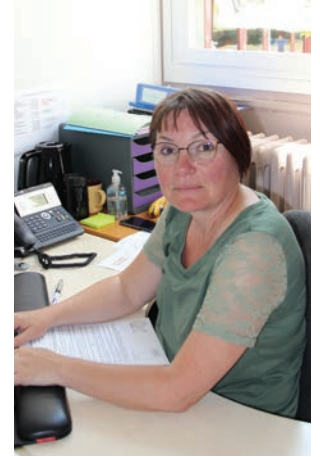
Retour sur les réunions publiques

Dans le cadre de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme), à la suite de la réunion de présentation du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) du 23 mars dernier, nous avons répondu favorablement à deux réunions de quartier concernant le prieuré de Baillon et le quartier du Gibaudet. Les demandes des pétitionnaires ont été motivées par les projets de construction proposés lors de cette présentation du PADD qui répondaient aux obligations qui nous étaient imposées par le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Île-de-France). Nous avons pu entendre les différentes remarques des habi-



Bienvenue à...

Carole Guay est arrivée sur la commune début mai en tant que responsable des affaires générales, poste qu'elle occupait auparavant à Viarmes, puis à Chaumontel. Ses principales missions consistent en l'organisation et le suivi des élections, mais aussi l'accueil de la mairie, l'état civil, la gestion administrative des services techniques, des cimetières, des associations...



Portail tagué remis à neuf

Le portail situé sur le chemin de la Reine Hortense qui mène de l'abbaye de Royaumont à Baillon a été tagué.

Roland Coumes, artisan d'Asnières-sur-Oise, l'a nettoyé, frotté et remis en état début mai.

Soyez-en remercié !

En espérant que le portail ne soit pas à nouveau dégradé.



tants se trouvant dans ces quartiers et tenir compte de leurs inquiétudes. Depuis ces réunions, nous avons obtenu via le cabinet Cazal, le bureau d'études qui s'occupe de l'élaboration de la révision du PLU, les obligations précises de construction. Il s'avère, suivant des calculs de l'accroissement de la densité selon le SDRIF, que les objectifs sont atteints pour notre commune. Considérant ces nouveaux éléments, nous réviserons l'objectif de logements pour le futur PLU. Cependant, il ne serait pas raisonnable de réaliser un PLU sans une possibilité d'évolution de la commune.

Nous proposerons donc, dans le cadre du PADD, seulement une quarantaine de logements en diffus sur l'ensemble du territoire dans les 15 prochaines années.

D'autres réunions de quartier sont prévues pour échanger sur l'avenir de notre village. N'hésitez pas à nous contacter par mail à concertationplu@aso95.fr.

Le PLU doit correspondre aux attentes du plus grand nombre.

À l'attention des seniors d'Asnières

Savez-vous qu'il existe sur notre commune un Club Senior ouverts aux Asniérois à partir de 60 ans ? Venez nous retrouver lors de différentes activités de jeux comme la belote, le Triomino, les dominos, le Scrabble, le Rummikub, etc.

Nous sommes présents tout les jeudis de 14 h à 17 h 30 à l'Espace Josette-Jourde. Bonne ambiance et convivialité assurées.

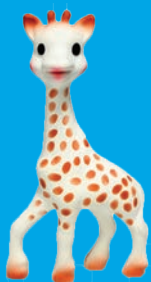
Pour tout renseignement : 06 65 65 51 10.

Christian Langre, président du Club Senior

Où se trouve Sophie la girafe ?

Dans L'Actu du mois de mai, j'ai eu envie de me cultiver. Pour cela, je suis allée visiter l'abbaye de Royaumont, en page 4 ! N'oubliez pas, c'est gratuit pour les Asniérois !

Et pour ce numéro, je suis toujours bien cachée. À vous de jouer !



Méfiez-vous des chenilles processionnaires

C'est entre avril et juillet que les chenilles processionnaires sont les plus dangereuses. Des riverains en ont signalé dans le quartier des Tilleuls. Les poils urticants que l'on retrouve sur les chenilles à partir du troisième stade larvaire, dans les cocons et dans les nids sont dangereux pour les humains et les animaux domestiques. Ils peuvent provoquer diverses réactions telles que conjonctivites, irritations des voies respiratoires, éruptions avec démangeaisons, inflammation des muqueuses (langue des animaux). Les chenilles sont également un ravageur pour les chênes, consommant jusqu'à la

totalité des feuilles. Pour lutter contre ces nuisibles, laissez les mésanges et les chauves-souris s'en régaler. Vous pouvez aussi installer des



pièges à phéromones dès le mois de juillet. Soyez vigilants lors de vos prochaines promenades en forêt !

Commémoration du 18 juin 1940

La cérémonie commémorative de l'Appel du Général de Gaulle débutera à 10 h 30 au monument aux morts à Baillon et se poursuivra à 11 h au monument aux morts devant la mairie.

Vidéo sur le marais de Baillon

Entre mai et août 2021, l'ONG Terralbastra a réalisé une vidéo sur le marais de Baillon. Paule Lamotte, adjointe au maire en charge de l'environnement, Didier Roux, président de la SAB, et Marie Melin, technicienne zone humide du Conseil départemental du Val-d'Oise, interviennent dans ce film tourné dans le marais. La vidéo est diffusée sur le site de la commune, rubrique Actualités.



Deviens ambassadeur du Val-d'Oise

Le Département crée un Conseil départemental des jeunes. 42 collégiennes et collégiens représenteront le Val-d'Oise pendant deux ans. Le Conseil départemental des jeunes (CDJ), c'est quoi ? C'est l'occasion pour les jeunes de participer activement à la vie du département, de donner des idées pour améliorer le quotidien des habitants et de devenir l'un des ambassadeurs des jeunes du Val-d'Oise.

Comment candidater ? Il faut être inscrit dans un collège valdoisien, être en 5^e, 4^e ou 3^e à la rentrée 2022-2023 et remplir le formulaire disponible sur www.valdoise.fr/cdj et l'envoyer avant le 1^{er} juillet 2022.



Partez en vacances tranquilles !

Avant de boucler vos valises cet été et de fermer votre maison, pensez à vous inscrire à l'Opération tranquillité vacances. Le formulaire est téléchargeable sur www.service-public.fr. Une fois rempli, merci de le déposer en mairie à l'attention de la Police municipale. Celle-ci fera gratuitement des patrouilles de surveillance autour de votre domicile afin de vérifier qu'il ne se passe rien de suspect.

Comment obtenir ses papiers d'identité ?

Pour la carte d'identité et le passeport, il est indispensable de faire une pré-demande en ligne sur www.ants.gouv.fr. Ensuite, prenez rendez-vous dans une mairie habilitée pour déposer votre dossier. Le demandeur, majeur ou mineur, doit être présent.

Pour la demande d'une nouvelle pièce d'identité, vous devez fournir un acte de naissance, un justificatif de domicile de moins d'un an, une photo réglementaire de moins de six mois.

Pour un renouvellement, vous devez fournir votre carte d'identité ou votre passeport en cours même périmé, un justificatif de domicile de moins d'un an, une photo réglementaire de moins de six mois.

La création ou le renouvellement d'une carte d'identité sont gratuits. En cas de perte ou de vol, il vous en coûtera 25 € de timbre dématérialisé. La demande de passeport, créa-

tion ou renouvellement, est payante (86 € de timbre dématérialisé).

Pour connaître la liste des pièces à fournir pour les mineurs, pour les majeurs hébergés, en cas de perte ou vol, ou encore les mairies délivrant les documents d'identité, contactez la mairie au 01 30 35 41 41 ou le site www.service-public.fr.



Trottinette électrique : quelques règles d'usage utiles

Il faut avoir 12 ans minimum pour pouvoir conduire une trottinette électrique. Le casque n'est donc pas obligatoire mais fortement recommandé.

Quelques interdictions à avoir en tête :

il est interdit d'être plusieurs sur la trottinette, de porter des écouteurs aux oreilles et d'utiliser le téléphone tenu en main ou encore de circuler sur le trottoir.

Il est obligatoire d'assurer sa trottinette électrique car elle est considérée comme un véhicule par le Code de la route. Quels sont les équipements obligatoires ? Feux de position avant et arrière, catadioptres, système de freinage, avertisseur sonore, vêtement réfléchissant.

Pour pouvoir circuler sur la voie publique, les engins doivent être bridés à 25 km/h.

Quelles sanctions ?

- non-respect des règles de circulation ou transport d'un passager : 35 € d'amende ;

- circulation sur un trottoir sans y être autorisé ou utilisation d'un engin débridé : 135 € d'amende ;
 - utilisation d'un engin dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 25 km/h : 1 500 € d'amende ;
 - absence de gilet ou d'équipement rétro réfléchissant la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante : 35 € d'amende.
- Plus d'infos sur www.securite-routiere.gouv.fr.



60 ans de Sophie la girafe, en dédicace



Dans un très beau livre « collector », richement illustré de photos et de documents de haute qualité, des plus anciens aux plus récents, Sophie la girafe se dévoile enfin à l'occasion de ses 60 ans.

C'est à Asnières-sur-Oise qu'elle a été conçue, créée et produite à des millions d'exemplaires par la société Delacoste.

Ce jouet emblématique ne laisse personne indifférent. Sophie la girafe est un jour partie à la conquête de la planète, et, depuis soixante ans maintenant, le succès qu'elle rencontre ne fait que s'accroître.

Venez à la rencontre de l'auteur de cet ouvrage, Étienne Duchêne, lors de sa dédicace le samedi 25 juin, en mairie, de 14 h 30 à 16 h 30.

60 ans, Sophie la girafe, format 24,5 x 33 cm. Prix public : 35 €.

Un objet de collection à la conception soignée, idéal pour un cadeau à offrir ou à s'offrir !

Des vacances dynamiques et appréciées !

Les animateurs du service Enfance et Jeunesse ont proposé un super programme aux 3-14 ans pour les vacances de printemps :



activités manuelles et sportives, chasse au trésor, piscine, sorties au Youpi Parc ou You Jump, en fonction des âges, et, pour tous, une journée à Sherwood Parc.

Un programme particulièrement apprécié comme le confirme Léonie, en grande section à Baillon : « J'ai beaucoup aimé la piscine ».

Léna, en primaire à Baillon également, renchérit : « Nos animatrices étaient super. J'espère revenir au mois de juillet ».

Festival rock « Asnières en Scène »

Vous avez été nombreux en ce samedi 28 mai à vous rendre au festival rock Asnières en Scène à l'Espace Josette-Jourde pour prendre une bouffée de musique où le hard rock, le stoner et le rock celtique se sont côtoyés et vous ont enchanté.



Remise des médailles du travail

MM. Bouteyre et Lansiaux se sont vu remettre leur diplôme de médaille du travail par Sylvie Peslerbe, adjointe au maire en charge des fêtes et cérémonies, et Éric Therry, 1^{er} adjoint, le 8 mai dernier en mairie, en présence de leur famille et d'élus. Bravo à eux pour leurs 20 et 30 années de travail !



À la rencontre des bisons et des loups

Le Club Senior a organisé le 15 mai dernier une sortie à Muchedent en Normandie que les adhérents ne sont pas prêts d'oublier. Par camion militaire, ils ont pu faire le tour du parc pour observer des daims, des biches, des cerfs et des faons et écouter les explications sur chaque espèce. Ensuite, ils sont partis à la rencontre des bisons. Puis, c'est à pied qu'ils se sont approchés de quatre meutes de loups et ont suivi une explication sur leur façon d'être, de vivre et leurs coutumes.



Les amis de Cutigliano chez nous pour quelques jours

Une vingtaine d'amis italiens ont passé cinq jours dans notre commune dans le cadre du Comité de jumelage Asnières-Cutigliano en mai dernier. Ils ont été accueillis par Monsieur le Maire dès leur arrivée. Au programme de ce court séjour : visites de Paris, Pontoise, Senlis, randonnée pédestre...



Commémoration du 8-Mai-1945

La commémoration de l'Armistice de la Seconde Guerre mondiale a commencé le 8 mai dernier au monument aux morts et dans le cimetière de Baillon. Elle s'est poursuivie au cimetière et au monument aux morts d'Asnières-sur-Oise, en présence d'élus de la commune, de Guillaume Vuilletet, député du Val-d'Oise, de Morgan Touboul, conseiller départemental, et de Guillaume, membre du Conseil Municipal Jeunes.



Brocante d'Asnières-sur-Oise

Jeudi 26 mai s'est tenue la brocante dans les rues du village et place de l'Église. L'occasion idéale pour dénicher de bonnes affaires.



Bon anniversaire à Western Rodéo Dancers

Une soixantaine de danseurs se sont retrouvés le 21 mai à l'Espace Josette-Jourde à l'occasion des 10 ans de l'association Western Rodéo Dancers. Ils étaient accompagnés sur scène par le musicien Alan Carter.



Un dimanche matin en anglaises

Le 15 mai dernier, les passionnés de voitures anciennes ont pu admirer notamment des marques anglaises et italiennes grâce à l'exposition organisée par l'Amicale des Mécaniques Anciennes d'Asnières-sur-Oise.



Manon à Royaumont

Les choristes du conservatoire de musique de Persan et les élèves de l'École municipale de musique de Viarmes ont présenté le premier acte de *Manon* de Jules Massenet le jeudi 12 mai, dans le réfectoire des moines de l'abbaye de Royaumont, qui a fait salle comble.



Succès de la 2^e édition de la chasse au trésor

Vingt arbres fruitiers, 20 questions et le trésor s'ouvre, tel était le défi de cette deuxième édition de la chasse au



trésor organisée par l'association Autour du Verger qui s'est déroulée les 12 et 14 avril dernier. Une centaine d'enfants des maternelles de l'école Blanche de Castille ont relevé

le défi et répondu aux questions cachées dans des œufs de couleurs au pied de chaque arbre. Une façon originale et ludique de découvrir ou de redécouvrir le patrimoine fruitier d'Asnières-sur-Oise.

Un immense merci aux élèves, aux institutrices et aux parents accompagnants pour leur participation active, ciment de la réussite de ces magnifiques journées.



État civil *

Mariage

Grégoire Philippe et Sara Alcantara Mesa - 21/05

Décès

Patrick Jacquotte - 27/04

Sylvie Marlin épouse Dupuy - 25/05

Mauricette Doyer est décédée le 3 mai à Breuil (60). Ancienne habitante de Baillon, elle était très active dans les associations locales liées à l'environnement.

* en fonction des autorisations de publication.



Des permanences à votre service

- CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement): lundi 20 juin, de 14h à 17h, en mairie de Viarmes.

Prise de rendez-vous au: 01 73 24 45 18.

- Bus du CIAS (Centre intercommunal d'action sociale):

lundis 20 juin et 4 juillet, place de l'Église. Prise de rendez-vous au 06 43 60 03 32 ou cias@c3pf.fr.

- Val-d'Oise Rénov': lundi 27 juin, de 14h à 17h, en mairie de Viarmes. Prise de rendez-vous au 01 42 66 35 98 (Soliha).



Expressions directes

Bien Faire pour Bien Vivre Groupe majoritaire du conseil municipal

Notre programme est construit autour du bien vivre à Asnières-sur-Oise et pour y arriver nous essayons de bien faire.

Vous l'avez remarqué, notre village respecte la biodiversité et fleurit de plus en plus. Les points d'entrée du village et les espaces permettant le fleurissement sont mis en valeur. Nous avons aménagé le parc de Toutedeville, l'espace devant la cantine de l'école maternelle, le parking de la Grande-Rue, la cour de la mairie, les abords du lavoir place des Martyrs, et d'autres installations sont prévues.

Cependant, nous constatons une augmentation des dégradations, des fleurs volées ou arrachées dans les jardinières qui obligent nos équipes techniques déjà fortement sollicitées à recommencer le travail, des dépôts sauvages au Bois Bonnet et devant l'abbaye de Royaumont, les jeux pour enfants cassés et le nouveau kiosque fracturé dans le parc de Toutedeville, des bouteilles jetées devant l'Espace Josette-Jourde, le saccage de l'arbre et des panneaux de signalisation dans le passage Charles-Musquin, de nombreuses voitures abîmées.

Des actes qui gênent la quiétude de notre commune, tapage nocturne sur le parking de la Grande-Rue, véhicules mal stationnés devant les points d'apport volontaire de la Manufacture, rassemblement après la fermeture du café sur la place ou sur le parking de l'église qui génère un sentiment d'insécurité.

Nous constatons de la malveillance, comme le pompage d'eau en très grande quantité à la fontaine rue d'Aval-Eau, le déversement d'hydrocarbure dans le réseau d'eau pluviale qui a entraîné une forte pollution de la Thève, et, pour finir, des poubelles posées gentiment devant le portail de la mairie par un riverain proche de l'avenue des Acacias mécontent de ne pas avoir eu le passage de Tri-Or pendant les travaux de cette rue...

Toutes ces incivilités ne remettent pas en cause notre détermination à bien faire pour notre village, mais nous demandons à tous d'être vigilants et de ne pas hésiter à communiquer avec nos services pour nous signaler des faits délictueux.

Ensemble, avec notre policier municipal, la police pluricommunale, la gendarmerie, aidés par notre réseau de caméras de vidéoprotection, nous ferons le maximum pour que notre village reste un espace où il fait bon vivre.

Un Village Uni Groupe minoritaire du conseil municipal

Fixer des objectifs municipaux, c'est être ambitieux ! Il reste possible d'ajuster ensuite ces objectifs aux moyens dont dispose la commune. La vie démocratique veut que tout ce processus soit publié afin d'informer les citoyens : 1) sur les ambitions exprimées 2) sur les moyens engagés 3) sur l'écart entre ambitions et moyens et enfin 4) sur l'avancement des réalisations.

Minoritaire, notre groupe n'est généralement invité à travailler que sur les points 2 et 4 ! Nombre d'études sont lancées sans que les commissions ad-hoc aient à en connaître les détails. Ces études n'apparaissent que lorsqu'elles sont devenues quasiment irrévocables !

Voici un exemple :

Le raccordement de la commune de Lamorlaye à la station d'épuration d'Asnières est déjà programmé pour le 01.01.2023. Des programmes de travaux sont déjà à l'étude depuis 2019, la démolition de la station d'épuration de Lamorlaye et les travaux de raccordement sont déjà prévus, SICTEUB et SIMABY ont calé leurs calendriers financiers. Lorsque le projet viendra au comité syndical, les débats auront déjà eu lieu !

Le choix entre la rénovation d'une station d'épuration de proximité et le raccordement à celle d'Asnières méritait une étude environnementale approfondie et pour notre commune une présentation en commission environnement pour que nos élus mandatés au SICTEUB soient porteurs de la position du conseil municipal.

Les eaux usées seront donc transportées sans dépollution ni traitement préalable, aggravant la dégradation de conduites dont la longueur et la faible gravité font courir un risque aux nappes phréatiques de la Thève et autour des champs captant. Sans parler du déboisement nécessaire pour les réaliser notamment dans le bois Bonnet.

Elus minoritaires et citoyens, nous sommes capables de comparer avantages et inconvénients des projets pour les partager et les voter ! La politique n'est pas une science mais un dialogue citoyen. Ce dialogue nous est souvent refusé !

Pire : dernièrement le membre titulaire de la commune d'Asnières au SIMABY a préféré ignorer son suppléant, au motif que ce dernier est élu sur une liste minoritaire d'opposition, et donner pouvoir de le représenter au président du syndicat !